

N/REF : 29/08/2024 11H25 C:000053 I:00156
V/REF : AC/B99751
V/Email reçu le Jeudi 29/08/2024 a 11H25

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. SLN
IMMEUBLE : VILLA SELENEE - SLN
60A/60B/60C RUE DES ROSSIGNOLS
.
35170 BRUZ

Rennes, le 16 Octobre 2024

Référence Marché : 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 60B ROSSIGNOLS - LOGEMENT VACANT SUR PASS CHANTIER AU 07/10
LOGEMENT N° 102895, PORTE N°03, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 5
MOTIF : ATTESTATION QUALIGAZ (SLN - 01 - 60B)
ATTESTATION DIAGNOSTIC GAZ LOCATION AVEC DELIVRANCE ATTESTATION
LOGEMENT SOUS PASS JUSQU'AU 07/10
Donneur d'ordre : Mme M LEROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 07/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
OBTURATION ESPACE ANNULAIRE
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 07/10/24 a 15H10 Mme M LEROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS154-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	83,17	83,17
1,00	PBS152-Obturation bouchon gaz	1	60,19	60,19
TOTAL H.T.				143,36
T.V.A. a 10,00%				14,33
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>157,69</u>

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.